

Grève du 21, 22 et 23 novembre

Bernard Drainville a évoqué la possibilité de reprise des jours de grève à la fin de l'année, selon sa durée. Il a aussi encouragé les écoles et les profs à donner un peu de travail pour que les élèves ne soient pas en congé et prennent du retard dans leurs apprentissages.

👉 Le ministre Drainville devrait vérifier ce que signifie l'exercice d'une grève légale et toutes ses implications.

👉 Les profs n'ont pas à fournir de prestation de travail durant la grève (ni à préparer du travail supplémentaire).

👉 De plus, si vous êtes membre d'un conseil d'établissement, d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire, du comité EHDAA de la LIP, etc. vous ne devez pas vous présenter si une séance a lieu pendant la période couverte par notre arrêt de travail.

👉 C'est mettre de l'huile sur le feu. On invite le ministre à négocier pour vrai et plutôt que d'y aller avec des déclarations à l'emporte-pièce.

👉 Une grève ce n'est jamais heureux pour personne, mais on refuse que le ministre tente de culpabiliser les profs qui sont dans la rue pour améliorer leurs conditions.

👉 Ça fait des années, tous gouvernements confondus, que nos élèves prennent du retard parce que les services ne sont pas tous offerts et c'est pour ça qu'on se bat présentement : des conditions de travail qui vont aider aux conditions d'apprentissage.

Note : L'année de travail des enseignants se termine au 30 juin, et la grève légale ne peut pas avoir pour effet de modifier les conditions de travail des profs prévus dans leur contrat. Les 180 jours de classe sont une obligation de moyen, pas de résultat. La grève n'est pas une excuse pour modifier unilatéralement le contrat de travail.

On essaie de mettre de la pression sur les profs en s'ingérant dans l'exercice d'un moyen de pression légal. Il est à se demander si de telles consignes envoyées publiquement aux profs ne constitueraient pas une forme de représailles pour exercer un droit pourtant reconnu.

Merci à la FSE pour ces lignes de presse.

Daniel Boisjoli
Président du SPEHR